

amis de la gauche arrivaient au pouvoir,—ce n'est qu'une supposition,—j'imagine que nous verrions bientôt le marché de la main-d'œuvre en Canada encombré de gens qu'ils feraient venir pour favoriser la position de plusieurs manufacturiers déjà favorisés.

M. ADSHEAD: Que dites-vous des 8,000 qui sont arrivés en janvier?

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

Le très hon. MACKENZIE KING: Je vais maintenant aborder un autre aspect de la question. J'ai peut-être assez parlé de la situation au point de vue de l'urgence. Je vais parler de l'assurance contre le chômage. Je ne puis mieux faire que de citer ici les paroles que l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) a prononcées quand il a présenté son amendement. Avant de faire cette citation, je me permets de lui présenter une observation qui peut aussi s'adresser à son voisin le député de Winnipeg-Centre-Nord et à l'honorable député de Fort-William (M. Manion) ainsi qu'à quelques autres. Quand ils veulent étayer leurs arguments sur des rapports de journaux, ils devraient d'abord s'assurer de l'exactitude de ces rapports, puis ils devraient voir à les citer correctement. Ils ne devraient pas insérer dans le hansard des rapports de journaux qui ne représentent pas exactement ce qui a été dit ou qui sont différents des autres rapports de journaux en général. Je ne dis pas que mon honorable ami a fait intentionnellement ce que je vais dénoncer, mais je dis que sa manière de faire une certaine citation a fort bien servi les fins qu'il se proposait. Je vais lire ce qu'a dit mon honorable ami. Le 31 mars, notre collègue a dit, d'après le hansard:

Dans le discours qu'il fit aux délégués, le très honorable premier ministre laissa l'impression que le Gouvernement favorisait ce projet d'assurance contre le chômage et était disposé à agir pour le faire aboutir. Voici comment l'*Evening Citizen*, d'Ottawa, rapportait ses paroles le 27 février:

Le Canada devra avoir un jour ou l'autre un système d'assurance contre le chômage. C'est le seul moyen pratique d'aborder le problème du chômage, et il espère qu'il sera bientôt possible d'élaborer un plan d'assurance. Les mesures d'urgence telles que des secours ou des travaux publics ne régleront pas le problème d'une façon définitive; un système d'assurance est le seul moyen de prévenir la misère. De cette manière, ceux qui travaillent seront obligés de contribuer à un fonds dont bénéficieront les chômeurs assurés.

C'est ce que disait l'*Ottawa Citizen* du 27 février 1930.

J'ai ici le numéro du 27 février 1930 de l'*Ottawa Citizen* contenant la citation de mon honorable ami et qui, d'après lui, laissait croire que j'avais engagé le Gouvernement à

propos d'une loi d'assurance contre le chômage. Voici cette citation:

Le Canada devra avoir un jour ou l'autre un système d'assurance contre le chômage.

Remarquez bien que mon honorable ami a lu la citation comme si elle voulait dire que c'était la seule façon pratique de résoudre le problème. Il a cependant laissé de côté les mots importants qui suivent cette première phrase:

Le Canada devra avoir un jour ou l'autre un système d'assurance contre le chômage. C'est ce que le premier ministre King a prédit hier en répondant à une délégation qui est venue demander au gouvernement fédéral d'aider les municipalités et les provinces à faire cesser le chômage. C'est, a-t-il dit, le seul moyen pratique d'aborder le problème du chômage, et il espère qu'il sera bientôt possible d'élaborer un plan d'assurance.

En d'autres termes, le paragraphe que je viens de lire était une entrée en matière écrite par le reporter qui avait envoyé cette nouvelle au journal. Dans cette entrée en matière, il donnait sa propre interprétation de ce qui avait été dit et ajoutait que c'était là, tout au plus, une préiction. Puis-je appeler l'attention de la Chambre sur autre chose? Ce n'est pas intentionnellement, je pense, mais il est très singulier, que mon honorable ami ait préféré la version du *Citizen* pour sa citation que voici:

En vertu de cette loi, ceux qui les emploient seraient tenus de contribuer à un fonds.

La même dépêche paraissait le même jour dans le *Journal*, d'Ottawa et dans la *Gazette*, de Montréal, comme dans bien d'autres journaux, mais avec une phrase additionnelle de grande importance. Ces deux journaux donnaient le texte suivant:

En vertu de cette loi, ceux qui attendent des secours et ceux qui les emploient seraient tenus de contribuer à un fonds.

Mon honorable ami s'est servi du texte même qui omettait les mots: "Ceux qui attendent des secours et."

M. CAHAN: Qu'avait dit le premier ministre en réalité?

M. HEAPS: Puis-je expliquer que j'ai pris le *Citizen*, d'Ottawa, parce que j'ai cru que ce journal ne serait pas injuste envers le premier ministre? C'est la seule raison pour laquelle j'ai cité de préférence ce journal. Je n'ai jamais pris la peine de consulter un autre journal.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'accepte l'explication de mon honorable ami. Puis-je faire remarquer, cependant, non seulement à mon honorable ami, mais aux autres membres de cette Chambre qui aiment à citer